



**DÉCLARATION DE LA RÉPUBLIQUE DU CONGO SUR LE RAPPORT
NATIONAL DE L'EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL
(EPU) DE LA REPUBLIQUE DU LIBAN**

Monsieur le Président,

La délégation de la République du Congo souhaite une cordiale bienvenue à la délégation de la République du Liban et la félicite pour la présentation de son rapport national.

Le Congo apprécie favorablement les progrès réalisés dans l'application des recommandations acceptées par le Liban, dans le cadre du premier cycle de l'examen périodique universel en 2010.

Il s'agit particulièrement :

- Des recommandations générales ;
- Des Droits des personnes handicapées ;
- De la lutte contre la torture, la traite des êtres humains ;
- De l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
- De la protection des personnes vulnérables, les personnes âgées, les enfants et les travailleurs étrangers.

Le Congo se félicite des dernières évolutions constatées dans le domaine des droits de l'homme notamment :

- La proposition de loi relative à la création d'un organe national indépendant des droits de l'homme indépendante ;
- L'indépendance de la justice ;
- La création d'un organe national indépendant sur les disparitions forcées.

Nous recommandons au Liban :

- L'adoption dans les meilleurs délais du projet de loi sur le mariage des mineurs ;
- L'établissement des dispositions juridiques spécifiques en vue de définir et de protéger les droits et libertés des réfugiés ;
- La poursuite des efforts afin d'instaurer un enseignement de qualité gratuit et obligatoire pour tous les enfants jusqu'à l'âge de 15 ans.

Je vous remercie.